

DELIBERATION CA061-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 22 avril 2016.

Objet de la d lib ration PV du 10 mars 2016

Le conseil d'administration r uni le 28 avril 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le Proc s-Verbal du 10 mars 2016 est approuv .

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit  avec 30 voix pour.

Fait   Angers, le 29 avril 2016

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **3 mai 2016** / mise en ligne : **3 mai 2016**



Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 10 mars 2016

Soumis au vote du Conseil d'administration
du 31 mars 2016

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 10 mars 2016 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BRIET Marie	Présente
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Présente
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Excusé
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
TAILLEFAIT Antony	Excusé, donne procuration à Éric DELABAERE
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Présente
GARCIA Laurent	Présent
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Présente
NIGET David	Présent
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Présent
QUINCHARD Sophie	Présente
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
VEYER Philippe	Présent
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Présente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Présent
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Présente
DUCHÊNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Excusé, donne procuration à Maurine PÉRON
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	Présente
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Excusée, donne procuration à Christian ROBLÉDO
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Excusée, donne procuration à Anne REY
SEEGERS Henri	Présent
BILLIARD Matthieu	Excusé, donne procuration à François HINDRE
LELARGE Antoine	Excusé
JUSTEAU Foulques	Excusé
ROCHE Pascale	Excusée

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

DURAND Christelle, Rectorat de NANTES

DELAVIE Sylvie, Directrice générale adjointe

♦ **Membres présents invités par le Président**

LE GALL Didier AMIARD Stéphane LEVAILLANT Matthieu	BOISSON Didier, UFR LLSH DANIEL Christophe, UFR DEG BOUVIER Lydie, IUT	PIERRE Eric, administrateur de Cholet LEBECHNECH Inès, chargée de mission étudiante
--	--	--

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. INFORMATIONS	5
2. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	6
2.1 Élection du Bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président.....	6
2.2 Élection de deux membres du collège BIATSS au conseil des directeurs-rices de composantes de l'Université d'Angers (conseil de gouvernance)	6
2.3 Avis du CA sur la nomination des directeurs-rices des services communs de l'Université d'Angers :	6
2.4 Nomination de l'administrateur du Domaine Universitaire de Cholet	7
2.5 Élections aux commissions statutaires	7
2.6 Élections des membres des conseils de gestion des services communs	8
2.7 Nomination de la chargée de mission étudiante par le président sur proposition de la vice-présidente étudiants	9
2.8 Liste des marchés publics conclus en 2015	9
3. DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT	9

Annexes : dossier de séance approuvé par les administrateurs, diaporama de séance

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 25 membres présents, 5 procurations). 10 membres invités sont présents.

1. Informations

M. ROBLÉDO présente le processus de recrutement du directeur général des services. Douze candidatures ont été reçues, huit personnes ont été auditionnées. Le jury était constitué de Didier BOISSON, doyen de l'UFR Lettres, Langues et sciences humaines, Didier LE GALL, vice-président du CA, Jean-Paul SAINT ANDRÉ, président de l'Université d'Angers de 2012 à 2016, Laurent LE SAGER, directeur général des services d'Angers Loire Métropole et de lui-même. Trois candidatures de profil différent ont été retenues pour un second entretien. Les profils des candidats sont très différents.

M. ROBLÉDO informe ensuite de la visite de l'HCERES les 10, 11 et 12 mai 2016 pour procéder à l'évaluation de l'Université d'Angers. Le comité d'évaluation sera composé de huit personnes. Les collègues pressentis sont Michel CANEVOT, secrétaire général de l'académie de Reims, Arnaud CATINOT, président fondateur de Seekence et de HigherEdMe.com, Christian DELPORTE, vice-président Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Nathalie MAGNERON, vice-présidente du CA en charge de la formation à l'Université d'Orléans, Allan ROCHETTE, doctorant en droit à l'Université d'Avignon, Danielle SEILHEAN, professeure des universités et praticienne hospitalière à l'Université Pierre et Marie Curie et Alain VAS, professeur des universités à Louvain School of Management.

Le déroulement traditionnel de cette évaluation débute par un entretien avec l'équipe de direction. Le comité HCERES rencontre ensuite certains agents de l'université. Un troisième temps est consacré à la rencontre des partenaires de l'Université. Il appartiendra à l'Université de faire des propositions pour ces échanges.

M. ROBLÉDO explique le processus électoral pour les élections à la CoMUE UBL. Il rappelle que le conseil d'administration de la CoMUE est composé de quatre collègues :

- Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de rang A (6 sièges)
- Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de rang B (6 sièges)
- Etudiants (6 sièges)

Différentes listes ont été déposées pour le conseil d'administration et validées par le comité électoral de l'UBL :

- Collège A des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, quatre listes ont été validées ;
- Collège B des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, quatre listes ont été validées ;
- Collège des autres personnels, cinq listes ont été validées ;
- Collège des étudiants, trois listes ont été validées.

Concernant le conseil académique, les listes ont été élaborées à l'échelle de l'établissement et validées par le comité électoral :

- Collège A des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, deux listes ont été validées ;
- Collège B des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs, deux listes ont été validées ;
- Collège des autres personnels, deux listes ont été validées ;
- Collège des étudiants, deux listes ont été validées.

La campagne électorale se fait par le biais de liste de diffusion générique de l'UBL.

M. ROBLÉDO informe qu'il a enclenché la démarche d'acquisition et d'équipements pour la dématérialisation des documents de séances des différents conseils.

2. Affaires générales et statutaires

2.1 Élection du Bureau (comité de direction) de l'Université sur proposition du Président

M. ROBLÉDO propose, aux administrateurs, la composition suivante du Bureau :

- ◆ Christian Roblédo, Président
- ◆ Didier Le Gall, Vice-Président du conseil d'administration
- ◆ Sabine Mallet, Vice-Présidente formation et Vie Universitaire
- ◆ Philippe Simoneau, Vice-Président recherche
- ◆ Françoise Grolleau, Vice-Présidente international
- ◆ Stéphane Amiard, Vice-Président numérique et patrimoine
- ◆ Anne-Sophie Hocquet, Vice-Présidente égalité, ressources humaines et politique sociale
- ◆ Jean-René Morice, Vice-Président culture, initiatives et communication
- ◆ Safia Kiker, Vice-Présidente étudiants
- ◆ Mathieu Levallant, Vice-Président délégué à la vie des campus
- ◆ Laurent Bordet, Vice-Président délégué à la cohésion sociale
- ◆ Nathalie Samier-Debski, Vice-Présidente déléguée à l'innovation pédagogique
- ◆ Catherine Bernard, Vice-Présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques
- ◆ Paul Calès, Vice-Président délégué à la valorisation Scientifique
- ◆ Le/la Directeur-riche général-e des services

La composition du Bureau (comité de direction) est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

2.2 Élection de deux membres du collège BIATSS au conseil des directeurs-rices de composantes de l'Université d'Angers (conseil de gouvernance)

M. ROBLÉDO présente les candidatures des personnels BIATSS au conseil de gouvernance : Corinne LEFRANCOIS, en qualité de titulaire, et Patrick HAMARD, en qualité de suppléant. Ils siègent par alternance.

M. HAMARD précise qu'il s'agit d'une concertation entre les deux organisations syndicales présentes au conseil d'administration.

Corinne LEFRANCOIS et Patrick HAMARD, son suppléant, sont élus au titre des représentants des personnels BIATSS au conseil des directeurs-rices de composante de l'université d'Angers (conseil de gouvernance) par les représentants du collège BIATSS du conseil d'administration.

Cette décision a été adoptée à main levée avec 4 voix pour et 2 abstentions.

2.3 Avis du CA sur la nomination des directeurs-rices des services communs de l'Université d'Angers :

M. ROBLÉDO soumet la nomination des directeurs-trices des services communs aux administrateurs. Il propose la reconduction des trois directeurs en place et la nomination d'une nouvelle directrice au Service Universitaire, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP).

M. ROBLÉDO précise que monsieur PIETRINI assure la fonction de directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) depuis deux ans. Il s'engagerait pour une durée de quatre ans.

M. ROBLÉDO présente monsieur LATOUCHE qui assure la fonction de directeur de la Direction de la formation continue (DFC) depuis cinq ans.

M. ROBLÉDO présente madame MÉNARD, MCF à l'ESTHUA. Elle effectue sa recherche dans le laboratoire LARIS. Elle est responsable du master « signaux et images en biologie médicale ». Elle était chargée de mission C2i. Elle est également porteuse de projets d'innovation pédagogique.

M. ROBLÉDO présente enfin monsieur GARRE qui assure les fonctions de directeur du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) depuis 2013.

Mme REY souhaite un vote pour chaque proposition de nomination de directeur-trice.

M. ROBLÉDO y répond favorablement.

Service commun	Directeur	
Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)	Alexandre PIETRINI	unanimité avec 31 voix pour
Direction de la formation continue (DFC)	Thierry LATOUCHE	28 voix pour, 2 contre
Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUIO-IP)	Christine MÉNARD	unanimité avec 31 voix pour
Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)	Jean-Bernard GARRE	unanimité avec 31 voix pour

2.4 Nomination de l'administrateur du Domaine Universitaire de Cholet - information

M. ROBLÉDO propose la nomination de monsieur Eric PIERRE en qualité d'administrateur du Domaine Universitaire de Cholet. Il invite monsieur PIERRE à se présenter auprès des administrateurs.

M. PIERRE est maître de conférences en histoire contemporaine depuis 1998. Depuis cette date, à l'exception d'une année, il a enseigné à Cholet ce qui lui donne une bonne connaissance des personnels et problématiques du site. Il a assuré des responsabilités au sein du CERHIO et du département d'histoire qu'il dirige depuis 2012. Il confirme que le Campus de Cholet est devenu un bel outil accueillant des formations généralistes et des formations professionnelles. Il souhaite mettre l'accent sur le développement de la vie étudiante et la diffusion de la culture.

2.5 Élections aux commissions statutaires :

M. ROBLÉDO invite les administrateurs à procéder à l'élection des membres des commissions statutaires de l'université.

Sont élus à la majorité des suffrages exprimés :

Commission des statuts :		
- 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs dont au moins quatre membres des conseils centraux	BARBE Valérie (CFVU)	28 voix pour
	DANIEL Christophe (CR)	27 voix pour
	GARCIA Laurent (CA)	26 voix pour
	HINDRE François (CA)	22 voix pour
	HULSMANN Guido	25 voix pour
	LONG Martine (CA)	25 voix pour
	MARCILLOUX Patrice (CA)	27 voix pour
	NIGET David (CA)	26 voix pour
- 4 étudiants dont au moins deux membres des conseils centraux	BERTIN Guillaume	29 voix pour
	GASTINEAU Julie (CA)	26 voix pour
	HUMEAU Lucas (CFVU)	29 voix pour
	KIKER Safia (CFVU)	25 voix pour
- 2 personnel BIATSS dont au moins un membre des conseils centraux	ANTHOINE Magali	26 voix pour
	LEMAIRE Laurent (CA)	25 voix pour
Commission du budget :		
- 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs	BERNARD Catherine	25 voix pour
	DELABAERE Éric	31 voix pour
	GARCIA Laurent	18 voix pour

	HINDRE François	19 voix pour
	LONG Martine	17 voix pour
	MARCILLOUX Patrice	25 voix pour
	PANTIN-SOHIER Gaëlle	26 voix pour
	REY Anne	26 voix pour
- 1 personnel BIATSS	VEYER Philippe	27 voix pour
Commission permanente du numérique :		
- 1 membre du CA	GARCIA Laurent	13 voix pour
Commission du patrimoine immobilier :		
- 6 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs issus de chacun des trois sites angevins	BAYLE Lionel (Belle Beille)	25 voix pour
	BONNIN Marie (Santé)	25 voix pour
	HEURTIER Anne (Belle Beille)	23 voix pour
	HINDRE François (Santé)	22 voix pour
	HULSMANN Guido (Saint Serge)	28 voix pour
	MARCILLOUX Patrice (Belle Beille)	19 voix pour
- 2 personnels BIATSS	BRUGGEMAN Jean-François	14 voix pour
	SEGRETAIN Claudie	16 voix pour
- 2 étudiants	GASTINEAU Julie	24 voix pour
	Siège vacant	
Comité électoral consultatif :		
- 2 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs	DELABAERE Eric	31 voix pour
	LONG Martine	25 voix pour
- 2 personnels BIATSS	QUINCHARD Sophie	29 voix pour
	VEYER Philippe	26 voix pour
- 2 étudiants	GASTINEAU Julie	21 voix pour
	LEBECHNECH Inès	22 voix pour
Commission culturelle :		
- 1 personnel BIATSS	HUBERT Fabienne	12 voix pour
Commission vie étudiante :		
- 2 enseignants-chercheurs	PANTIN-SOHIER Gaëlle	19 voix pour
	REY Anne	23 voix pour
- 1 étudiant	PERON Maurine	27 voix pour

2.6 Élections des membres des conseils de gestion des services communs :

Pour le Service d'Activités Industrielles et Commerciales (SAIC), M. ROBLÉDO explique qu'il n'y aura pas d'élection. Le SAIC a été créé en 2002 pour prendre en charge les activités à caractère industriel et commercial des Universités, soit sous la forme de structure interne soit une filiale externe. A l'Université d'Angers, la structure interne a été privilégiée. Un conseil de gestion avait été constitué. Les membres de ce conseil avaient essentiellement pour objectif de travailler sur la valorisation et l'exploitation de brevets. Aujourd'hui cette activité est du ressort de la SATT. Le conseil de gestion du SAIC ne se réunit donc plus. A été également instituée au niveau local, une cellule de valorisation. Par souci de simplification, une réflexion est en cours sur le maintien du conseil de gestion du SAIC. Il est donc proposé de surseoir à l'élection de ses membres.

Pour les autres services communs, sont élus à la majorité relative des suffrages exprimés :

Conseil de gestion du SCDA :		
- 3 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs	BARILLE Régis	26 voix pour
	DENECHERE Yves	27 voix pour
	MARCILLOUX Patrice	22 voix pour
- 2 étudiants parmi les membres des trois conseils pléniers:	AMAT Inès	24 voix pour
	siège vacant	

Conseil de gestion et d'orientation de la DFC :		
- 1 membre du CA	PANTIN-SOHIER Gaëlle	28 voix pour

Mme SEGRÉTAIN souhaiterait savoir s'il serait possible de créer une nouvelle commission sur l'alternance afin d'avoir une réflexion concertée sur ce sujet.

M. ROBLÉDO ne s'oppose pas à l'idée d'enclencher un processus afin d'envisager cette création.

2.7 Nomination de la chargée de mission étudiante par le président sur proposition de la vice-présidente étudiants

M. ROBLÉDO présente la nouvelle chargée de mission étudiante, madame Inès LEBECHNECH. Il invite madame LEBECHNECH à se présenter aux administrateurs.

Mme LEBECHNECH est étudiante en droit spécialité fiscalité. Elle a rencontré Safia KIKER lors d'échanges associatifs. Elle a intégré le milieu associatif en première année de droit en devenant vice-présidente de l'orchestre et de la chorale Voxcampus. Depuis deux ans, elle est membre du conseil d'administration, de la section disciplinaire et du comité électoral. Elle est également élue au conseil de l'UFR Droit, économie et gestion. Pour elle, la fonction de chargée de mission est de suppléer la vice-présidente. Elle souhaite faire des étudiants non plus des usagers mais des acteurs de l'université afin d'améliorer la démocratie. Elle souhaite également généraliser le tutorat, favoriser les rencontres inter-associatives et faire de l'égalité un axe fort de ce mandat.

M. DELABAERE s'interroge sur le rôle respectif et la complémentarité entre la fonction de vice-présidente et celle de chargée de mission. Il exprime également le regret de constater que la vice-présidente étudiante et la chargée de mission appartiennent au même secteur de formation et à la même UFR.

Mme LEBECHNECH répond qu'il s'agit d'une complémentarité dans leurs relations avec le milieu associatif. Elle souhaite une union de leurs rôles plus qu'une répartition des fonctions.

2.8 Liste des marchés publics conclus en 2015

M. ROBLÉDO soumet aux administrateurs la liste des marchés conclus en 2015.

La liste des marchés publics conclus en 2015 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 31 voix pour.

3. Décisions prises par délégations du conseil d'administration au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO lève la séance.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

**Le Vice-président
du Conseil d'administration**
Didier LE GALL